



Issy les Moulineaux, le 24 mai 2012 - La Fédération des Spécialités Médicales (FSM) vient de publier L'abc du DPC.

Rédigé par

le c

omité DPC de la FSM

,
ce document

de synthèse

répond aux questions

pratiques que chaque médecin

peut

se pose

r

face à son obligation légale de formation

continue

et d'analyse

des pratiques, récemment réformée.

En 2012, le Développement Professionnel Continu (DPC) s'est résolument inscrit dans les pratiques avec la parution, en janvier,

des décrets
d'application
de
l'article 59 de
la loi HPST
qui le crée
en remplacement de la FMC et de l'
EPP
; a
vec
la nomination, en mars, de la Commission Scientifique I
ndépendante
(CSI)
des médecins
chargée
d'assurer l'évaluation
scientifique des O
pérateurs
de DPC (ODPC)
; a
vec, enfin, la publication
au
Journal officiel du
29 avril
de
l'arrêté relatif à l'approbation de la convention constitutive de l'Organisme Gestionnaire du
Développement P
rofessionnel
Continu
(OGDPC).

La Fédération des Spécialités Médicales (FSM) se mobilise pour informer l'ensemble des
praticiens, libéraux et hospitaliers, sur les modalités de DPC. Deux journées de travail
à l'intention
des Conseils Nationaux P

professionnels (CNP)

de spécialités

o

nt déjà permis de présenter l'architecture d'ensemble et les rouages du dispositif à la profession.

Dans un souci d'approche pratique du dispositif, le Comité DPC de la FSM a récemment édité un document de présentation à l'attention de tous les médecins

:

L'abc

du DPC

.

Ce document

de sept pages

revient sur le rôle

des principaux acteurs du DPC

:

décideurs, financeurs et opérateurs

...

Surtout, il apporte une information didactique et complète sur la mise en œuvre du DPC à l'échelle du professionnel

.

L

'abc

du DPC

répond aux questions essentielles que tous se posent :

quel

s programmes

pourront être

validés

s au titre du DPC ? Comment

construire un

programme individuel de DPC ?

Autant d'interrogations

qui commencent à émerger et ont été relayées via les CNP à la FSM.

Chargée, dans le cadre d'une Convention signée avec la DGOS, d'apporter «son concours actif à la mise en œuvre et à la promotion du DPC », la Fédération des Spécialités Médicales (FSM)

a récemment mis en ligne sur son site internet L'abc du DPC

. Elle encourage chaque professionnel à s'y référer pour s'emparer au plus vite de ce qui constitue une obligation légale mais surtout un levier d'amélioration de leurs connaissances et pratiques et donc de la qualité et de la sécurité des soins qu'ils dispensent.

L'abc du DPC est téléchargeable sur le site internet de la FSM et joint à ce mail : <http://www.specialitesmedicales.org/labc-du-dpc-ou-comment-reussir-sa-demarche-qualite-est-en-ligne>

A lire également, Le DPC en une page : <http://www.specialitesmedicales.org/le-dpc-en-une-page-des-mots-a-laction>

A propos de la Fédération des spécialités médicales :

Créée en 1997 à l'occasion des 1ers textes réglementaires sur la formation médicale continue, la Fédération des Spécialités Médicales rassemble aujourd'hui quarante spécialités médicales et chirurgicales. Organisée en Conseils Nationaux Professionnels qui représentent chacun une spécialité, la FSM favorise les relations entre les spécialités, les pouvoirs publics et les agences de santé.

Organisme conventionné avec la Direction Générale de l'Offre de Soins depuis décembre 2010, l'association a vocation à contribuer à l'amélioration de la qualité des soins par la promotion d'un travail collégial approfondi et l'animation d'un dialogue interprofessionnel.

Les principales missions de la FSM :

- Développer les relations transversales entre les différentes spécialités afin d'harmoniser la réflexion sur des sujets communs, notamment sur le DPC ;
- Décloisonner les modes d'exercice de la médecine en impliquant tous les acteurs concernés ;
- Contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité de prise en charge des patients et de leur parcours de soins par la production d'analyses, de recommandations et la mise en place d'outils, tels que des registres ou les systèmes d'informations associés.